

Les crédits

M. Boudria: E moins.

Mme Copps: Je lui donne un E, et je vais vous dire pourquoi. Un E parce que d'abord il a failli en ne prenant pas lui-même la décision de procéder à un examen fédéral tel que cela aurait dû être fait, selon les règlements de sa propre loi. Mais, au moins, il faut reconnaître le fait que, suite à la bonne décision rendue par le juge Cullen, qui a été malheureusement critiqué par certains députés conservateurs qui prétendent que c'est un juge libéral qui a rendu cette décision, donc, suite à cette bonne décision, le ministre fédéral de l'Environnement a, au moins, eu le bon sens de ne pas faire appel, tandis que le gouvernement de la Saskatchewan est en train de faire appel afin de faire renverser cette bonne décision rendue par le juge Cullen. A ce moment-là, je dois donner au ministre fédéral de l'Environnement un E.

M. Boudria: Vous êtes trop généreuse.

Mme Copps: Maintenant, cette semaine, on voit que l'étude fédérale qui vient de sortir au sujet de Rafferty-Alameda démontre clairement que les examens qui auraient dû être faits avant de commencer le projet n'ont pas été faits, et je demande au ministre s'il veut améliorer un petit peu son *standing* au sujet de son bulletin scolaire. Je pense que le ministre aurait intérêt, cette semaine, de ne pas attendre les études finales, mais justement constater qu'il doit y avoir un examen complet sur la question de Rafferty-Alameda, parce que c'est bien évident, après les résultats des examens cette semaine, que les études appropriées n'ont pas été faites.

• (1250)

Alors, le troisième projet, monsieur le Président, qui était dans le dossier pour considération au ministère de l'Environnement, c'est le dossier de la baie James. Monsieur le Président, sur ce dossier-là, je sais que le ministre est à Québec aujourd'hui annonçant qu'il faisait certaines choses au sujet du fleuve Saint-Laurent, ce qui est bien bon et qui vient à la suite de recommandations faites par notre chef (M. Turner) au cours de la dernière campagne électorale, et pour cela je suis contente qu'il continue. Mais au sujet du projet de la baie James, il faut dire que le ministre de l'Environnement doit recevoir un *F minus*.

M. Boudria: F moins!

Mme Copps: F moins, monsieur le Président.

M. Boudria: C'est tout ce qu'il mérite!

Mme Copps: Parce qu'on a entendu les Indiens de la tribu des Cris qui sont venus devant notre Comité de l'environnement la semaine dernière, qui nous criaient, du fond de leur coeur, ils disaient que maintenant on ne peut plus manger les produits de nos pêches dans nos régions parce qu'ils sont pleins de mercure. Et ils nous demandaient, pas de nous retirer du projet de la Phase II,

mais au moins, monsieur le Président, ils ont demandé au gouvernement fédéral de faire une analyse fédérale indépendante des résultats de la première phase de la baie James.

Vous savez, monsieur le Président, la réponse du ministre de l'Environnement à cet égard. Il a dit: On n'a pas besoin des études fédérales, des examens fédéraux parce qu'on a déjà les études faites par Hydro-Québec. Mais, monsieur le Président, demander à Hydro-Québec de faire l'analyse des effets environnementaux de la première phase, c'est un peu comme demander au renard de faire l'examen du poulailler. A ce moment-là, tout ce qu'on demande, je pense que c'est quand même normal, si le gouvernement fédéral, le ministre, prétend que c'est lui qui aura droit de veto sur tout projet national, c'est au moins de faire une analyse pour déterminer si, à la suite de la Phase I de la baie James, on a fait certains dédommagements environnementaux en ce qui concerne le peuple autochtone qui, d'abord et avant tout, a été en place dans la région de la baie James et qui était en place bien avant que la soi-disant civilisation européenne soit arrivée au Canada.

Alors, sur la baie James, je dois lui donner un F moins.

M. Boudria: C'est tout ce qu'il mérite.

Mme Copps: Sur la question des déchets toxiques qui est aussi un des points inscrits dans notre motion, je suis absolument étonnée, on a vu, durant la période des questions, il y a deux, trois semaines, au sujet de l'importation de l'essence pleine de BPC, le ministre lui-même a fait plusieurs discours en disant: Je vais faire de mon mieux, je vais bloquer. Il a même fermé les trois quarts de toutes les frontières qui feraient venir l'essence des États-Unis. Semble-t-il, il a réagi vite en face des articles dans les journaux qui décrivaient une situation intolérable pour tous les Canadiens et les Canadiennes.

Monsieur le Président, si on examine de près le dossier de la question des déchets toxiques, il faut reconnaître le fait qu'au Canada, maintenant, depuis un bon bout de temps, on est en train de devenir le dépotoir des déchets américains en ce qui concerne les déchets toxiques comme les BPC, comme d'autres déchets toxiques, et aussi en ce qui concerne les déchets secs. On sait que, par exemple, dans les Cantons de l'Est, on voit des réfrigérateurs pleins de CFC qui sont importés des États-Unis et qui en fin de compte se trouvent dans les dépotoirs partout avec les CFC qui sont libres de sortir dans notre atmosphère. Alors, c'est bien bon de dire qu'il fait de son mieux, mais, monsieur le Président, pour vraiment avoir une politique de déchets toxiques, il faut savoir d'où viennent ces déchets toxiques, aussi bien légalement qu'illégalement, et avoir en place une criminalité pour que les compagnies et les personnes qui créent les déchets toxiques doivent elles-mêmes prendre la responsabilité.